



## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Romains

*Forum du Trèfle – Mercredi 11 juin 2014*

### **Élus présents :**

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Romain SCHNEIDER, Adjoint au Maire ;
- Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué ;
- M. Adriano MARCUZ, Conseiller municipal délégué ;
- Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM, Conseillère municipale ;
- M. Raphaël SPADARO, Conseiller municipal ;

### **Assistaient en outre à la séance :**

- Mme Martine WEHRLE, Directrice générale des services ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet ;
- M. Francis MICODI pour le journal l'Alsace.

### **Nombre de participants :**

Environ 50 personnes présentes.

### **Ordre du jour :**

1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau ;
2. Aménagement entrée de ville rue de Habsheim ;
3. Rythmes scolaires ;
4. Appel à candidatures 3CGP ;
5. Travaux rue de Mulhouse ;
6. Aire de jeux Rinderacker ;
7. Informations Centre Technique Municipal ;
8. Présentation du plan de circulation du Rinderacker.

### **Début de la séance : 20h**

M. le Maire salue les participants et les remercie de s'être déplacés en dépit des températures élevées. Par ailleurs, il remercie également les habitants pour leur confiance, renouvelée à l'occasion des élections municipales.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour à l'assemblée et procède à sa liquidation.

## **1. Nettoyage et renouvellement des conduites d'eau**

---

Le point du nettoyage et du renouvellement des conduites d'eau est abordé. M. le Maire montre à l'assemblée des échantillons d'eau rouillée, que l'on retrouve de façon épisodique. Cela peut s'expliquer à l'occasion des chantiers. Mais cela peut également être dû à un autre phénomène qui a récemment été analysé. M. le Maire rappelle que la Ville de Rixheim est passée à l'eau de la Doller au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La chloration a été cessée en novembre 2013, et l'eau vient directement des connexions réalisées à Ile-Napoléon, Entremont et rue de Riedisheim. Du fait de l'arrêt de la chloration, il y a eu une diminution du pH, mais ce n'était pas le principal facteur. Il a été découvert que de très nombreuses conduites rixheimaises sont dans un état de vétusté avancée. Pendant 25 ans, il n'y a eu que très peu de travaux ce qui a laissé une partie du réseau dans un état quelquefois d'importante dégradation.

Dans la première partie du mandat, plus de 6 Km de conduites ont été remplacés. Mais il reste de nombreuses rues dans lesquelles le réseau est ancien et parfois vétuste. Lorsque la connexion directe a été réalisée au réseau de Mulhouse, le sens de circulation de l'eau a été changé. Cela emporte que lorsque l'on prend une conduite en coupe transversale, on remarque qu'à l'intérieur se trouvent des cloques de rouille qui garnissent presque la totalité de l'intérieur du tuyau.

En raison du changement de sens de circulation de l'eau, la couche de rouille se décolle et cause donc le phénomène d'eau rouillée.

Pour limiter le phénomène, il y a d'abord la solution de renouvellement des conduites. Toutefois, il sera impossible de le faire en quelques mois, ni même en quelques années en raison de l'importance des coûts ainsi engendrés. L'entretien aurait dû être continu et phasé pour éviter que certaines conduites ne se retrouvent dans un état particulièrement mauvais.

Par conséquent, la décision a été prise de faire un nettoyage d'ensemble du réseau. Des brosses mécaniques sont introduites dans les tuyaux avec de la diffusion d'eau à haute pression. Un marché public sera lancé pour le faire. Cela permettra d'enlever l'oxyde de fer qui se trouve dans les conduites. Cela risquera de causer encore davantage de désagréments. Une information complète sera faite à l'attention des riverains. M. le Maire souhaite que le problème soit réglé au plus vite.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée que l'eau reste potable. M. le Maire donne lecture de l'analyse d'eau réalisée par l'ARS, datée du 22 mai 2014 et donne des explications sur les conclusions sanitaires de l'analyse.

### **Conclusion sanitaire**

Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Eau douce, éloignée de l'équilibre calco-carbonique, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Le matin ou après quelques jours d'absence, il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. L'absence de canalisation en plomb dans les parties privatives des réseaux doit être vérifiée.

## **2. Aménagement entrée de ville**

---

M. le Maire informe ensuite l'assemblée de l'ébauche de projet d'entrée de ville, en l'occurrence par la rue de Habsheim. Il s'agit d'une portion de route se trouvant dans le quartier des Romains, d'où un intérêt particulier pour les riverains. Les grandes lignes du projet sont décrites et l'implantation d'une reproduction de l'un des premiers avions qui a volé sur l'aérodrome de Rixheim, construit conjointement par l'aéro-club du Haut-Rhin et les services techniques de la ville de Rixheim. Il s'agissait d'un avion de marque Aviatik, conçu par le créateur de la marque Boeing, fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle.

M. le Maire précise que l'aérodrome de Rixheim est âgé de près d'un siècle et que cet aménagement permettra de marquer l'histoire aéronautique de la Ville. M. le Maire estime que cet avion permettra d'agrémenter le rond-point qui serait un peu triste sans cela. Par ailleurs, il est précisé qu'un parking de 15 à 20 places destiné au covoiturage sera implanté. De même, la question des trottoirs et pistes cyclables sera traitée.

Un projet de décorations paysagères sera également mis en œuvre. En principe, les travaux devraient avoir lieu au début de l'année 2015. Le budget global de l'opération, y compris la réfection de la rue de l'aérodrome qui n'avait pas été refaite, est estimé à environ 700 000 €. M. le Maire rappelle que la réfection d'un kilomètre de voirie coûte environ 1 M€.

### **3. Rythmes scolaires**

---

M. le Maire donne lecture des horaires qui seront applicables dans chacun des groupes scolaires de la Ville, plus particulièrement ceux d'Entremont. Un bref historique de la réforme est donné à l'assemblée. De plus, M. le Maire précise que si les modalités de la réforme n'avaient pas été décidées en concertation avec les parents d'élèves, elles auraient pu être imposées par le Recteur d'académie sans contrôle de la part de la Ville. C'est pourquoi il était préférable d'organiser l'application de la réforme en amont.

M. le Maire donne ensuite lecture des horaires après la réforme d'abord pour les maternelles puis pour les primaires.

Il précise que dans le cas où les écoles primaires et maternelles ne sont pas sur le même site, comme à Entremont, il n'est pas possible d'avoir les mêmes horaires car il serait impossible pour les parents d'emmener deux enfants en même temps sur deux sites différents.

Ensuite, M. le Maire reprend l'historique de la réforme et les raisons de son maintien. Il déclare ensuite que les pouvoirs publics manquent de pragmatisme et de flexibilité. Il est précisé qu'un accueil sera toujours possible lors de la pause méridienne, notamment pour le déjeuner à la cantine, de même que le soir en attendant que les parents puissent venir rechercher leurs enfants.

Le mercredi, les parents pourront décider de laisser les enfants aux bons soins de la Passerelle pour des ALSH (activités de loisir sans hébergement) avec restauration à midi et activités l'après-midi pour celles et ceux qui le souhaiteraient. Le mercredi, les enfants peuvent être récupérés après le repas, mais le forfait global est celui des activités qui se font le matin, les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants pour 14H peuvent le faire. La tarification est fixée par la CAF et financée par celle-ci et la Ville, de telle sorte que les parents n'assument en réalité que 25 % du coût réel des activités.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre de la réforme représente un an et demi de travail pour la municipalité, les conseils d'école et l'ensemble des acteurs intéressés à cette question.

### **4. Appel à candidatures 3CGP**

---

M. le Maire rappelle le rôle de la 3CGP, commission communale de contrôle de la gestion publique, et invite les personnes intéressées à se porter candidates pour en faire partie en écrivant à la Mairie. 5 personnes seront tirées au sort parmi l'ensemble des candidats. Ces personnes ont un accès total aux factures et aux comptes de la ville pour déterminer la qualité de gestion de la ville. Il est encore possible de candidater jusqu'au mois d'août.

Ils vont rendre un rapport sur le chauffage urbain, s'intéressent aux comptes et à la gestion des deniers publics. L'appel à candidature est lancé.

### **5. Travaux rue de Mulhouse**

---

M. le Maire explique que la route sera réaménagée et améliorée, les travaux débuteront par le changement des conduites d'eau, qui sont vétustes. Par ailleurs, en termes de sécurité, la rue n'est pas aux normes, tant pour les piétons que pour les cyclistes car il n'y a quasiment pas de trottoirs.

Une future piste cyclable venant de Riedisheim longera toute la rue de Mulhouse, la connexion se fera avec Sainte Ursule, à partir du Rond-Point de la rue de l'Industrie sur la rue de Riedisheim et connectée avec la rue de Habsheim et la rue d'Ottmarsheim, vers le Pont du Bouc. M. le Maire rappelle donc que le temps des travaux va bientôt recommencer et qu'il conviendra donc de s'organiser, car la voie qui sera rénovée est longue. Les travaux devraient durer de fin 2014 à fin 2015 et il est précisé que la rue ne sera pas fermée à la circulation publique. Les travaux de réseau dureront environ 6 mois, de même pour la voirie. Les perturbations devraient durer environ un an à un an et demi.

Un riverain demande ce qu'il en sera des déviations. Elles se feront vers la rue Wilson et le Pont Wilson. Il est rappelé que la Ville de Riedisheim prévoit également des travaux de son côté. L'idée est de partir de la pharmacie et de descendre la rue, jusqu'à l'hôtel « Relais de Rixheim », et la piste cyclable se fera le long de la route. La majeure partie des travaux seront financés par le Conseil général et les travaux d'eau le seront par le syndicat des eaux.

Une riveraine demande si le système de feux de circulation restera en l'état. M. le Maire répond par l'affirmative car les ponts Wilson et Saint Jean sont en circulation alternée, et cela présente un risque pour la circulation.

Il aurait été possible de prévoir des ronds-points s'il y avait eu un sens unique rues Saint Jean et Wilson, mais finalement le projet avait été abandonné en raison des difficultés posées en termes de gestion du flux de circulation.

## **6. Aire de jeux Rinderacker**

---

M. le Maire passe à la présentation du projet. Le débat avait eu lieu lors du dernier Conseil de quartier des Romains, où le public avait signalé qu'il n'y avait pas d'aire de jeux dévolue aux adolescents. À cette occasion, M. le Maire avait pris l'engagement, avec Rixheim Vivre ensemble de créer une aire de jeux multisports qui permettra de jouer au foot, au basket et au handball. L'aire sera grillagée, ouverte et fermée par une police à certains horaires pour préserver la tranquillité des riverains. En été, l'horaire de fermeture sera 21H afin de limiter les nuisances causées au voisinage.

Le terrain présenté sera terminé pour le 10 juillet et donc opérationnel pour les vacances scolaires. M. Marcuz rajoute qu'un terrain de pétanque sera également créé et d'autres aménagements pourront être prévus à terme, si le budget le permet. Une riveraine demande quel sera le revêtement au sol. M. Marcuz répond qu'il s'agira de moquette particulière dont la mise en place devrait être réalisée en semaine 26.

## **7. Infos CTM**

---

M. le Maire informe les riverains que le chantier du CTM est actuellement à l'arrêt car l'une des entreprises qui devait intervenir au niveau du toit n'a pas été en capacité d'effectuer les travaux. Le même cas de figure s'était déjà présenté pour l'EHPAD, au niveau du cuisiniste. Toutefois, un nouveau marché public a été lancé et le chantier devrait donc reprendre bientôt.

## **8. Présentation plan de circulation Rinderacker**

---

M. le Maire présente le projet et le groupe de travail concernant le plan de circulation du Rinderacker. Il invite ensuite les participants au groupe de travail à venir présenter leurs travaux et espère, si possible, que le plan de circulation puisse être validé à l'issue de ce Conseil de quartier.

La parole est ensuite donnée à M. Mohammed Bloul. L'idée était de proposer un plan de circulation permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers. Est ensuite fait un

historique de la démarche suivie par le groupe de travail. Le plan proposé résulte des travaux de réflexion du groupe mais également de déplacements sur le terrain afin de déterminer si le projet convenait ou non.

Le diaporama réalisé est ensuite présenté (cf. P.J.) et il est précisé que la sécurité était réellement la préoccupation première des participants au groupe de travail. Un plan est projeté, décrivant les axes principaux.

Le plan de circulation proposé est montré dans son ensemble et le détail sera exposé en fin de présentation. La mise en place d'une zone 30 est envisagée et divers aménagements de sécurité proposés. Des marquages au sol ont été réalisés pour délimiter les stationnements, des places seront rajoutées, pour faire face à l'augmentation du nombre de logements. Une des principales préoccupations était la vitesse, il a été proposé d'implanter des stops afin de casser cette vitesse car le quartier est quelquefois utilisé par les automobilistes pour éviter les feux sur certains axes de circulation. Les différentes intersections qui seraient pourvues d'un tel dispositif sont énumérées.

L'ensemble des entrées du Rinderacker seraient pourvues d'un panneau lumineux « zone 30 ».

Le premier tronçon de la rue de Belgique serait mis en sens unique pour des questions de sécurité, notamment des enfants à la sortie des classes. Un panneau « 30 » lumineux se trouverait également à cet endroit, comme à chaque entrée de la ZAC.

La question des zones de convivialité est ensuite évoquée dans certaines rues afin de permettre aux véhicules de rouler à 20 Km/h, ce éviterait de placer des rues en sens unique. La rue du Luxembourg passerait en double sens et le marquage changerait. Les riverains de la rue d'Espagne ont été sollicités et souhaitent maintenir le double sens de circulation au sein de la rue. La rue d'Espagne serait donc partiellement en sens interdit, depuis l'intersection avec la rue d'Allemagne.

Les pistes cyclables seraient aménagées afin de faciliter la montée sur les trottoirs des vélos mais aussi des personnes à mobilité réduite.

Un résumé de l'ensemble des propositions est ensuite fait. À l'issue de la présentation, le groupe de travail est applaudi. M. le Maire ouvre ensuite le débat et propose d'envisager proposition par proposition ce qui peut être fait.

Un riverain propose un radar pédagogique sur les longues lignes droites. M. le Maire rappelle que les panneaux lumineux produisent des clignotements et de la lumière, ce qui pourrait déranger les riverains à proximité. Un riverain demande un marquage « Zone 30 » au sol. Il est rappelé que ce type de marquage au sol est déconseillé par le Code de la route en raison de la dangerosité pour les deux roues en cas de route humide.

Un riverain de la rue de Belgique demande la création d'une zone de convivialité. M. le Maire rappelle qu'une réglementation à la carte est impossible, il doit y avoir une cohérence au niveau de l'ensemble de la rue. S'ensuit un débat sur les panneaux, leur taille et le type de rue dans lequel ils sont implantés puis la discussion se dirige vers la question des limitations de vitesse. Les panneaux lumineux ne font pas l'unanimité. Des radars pédagogiques sont demandés. M. Marcuz précise qu'ils produisent également de la lumière. M. le Maire rappelle qu'il souhaite un aménagement durable, en raison des investissements, il n'est pas question de poser de coûteux panneaux puis de les enlever.

M. le Maire propose de tester avec deux panneaux lumineux où il n'y a pas de voisins (entrée rue de Belgique et rue de Monaco) et des panneaux classiques aux autres endroits. Un riverain de la rue des Romains signale la vitesse excessive des automobilistes et estime que les seuls panneaux ne sont pas de nature à faire ralentir les automobilistes. Concernant la limitation de vitesse et les verbalisations, M. le Maire rappelle l'épisode de la rue des Pierres où les riverains avaient demandé la mise en zone 30 et ont été verbalisés, ce qui leur a fait demander de placer la rue en 30 Km/h sauf riverains. Finalement, la réglementation était revenue à son état initial.

S'ensuit une discussion sur la taille des panneaux à poser.

Les balises au sol rue de Monaco seraient remplacées par du marquage. Les stationnements ne soulèvent pas de problèmes, il faudra simplement se montrer attentif aux parcelles non bâties. Les stops à l'intersection rue de Monaco/d'Italie sont validés. M le Maire rappelle que les stops sont synonymes de bruit au démarrage. En outre, un stop non respecté équivaut à 4 points en moins et 135 € d'amende. Un riverain craint un report de trafic et de vitesse. Il s'agit d'une toute petite rue, dont le trafic est faible. S'ensuit un débat sur la sécurité et le respect des règles du Code de la route. La question de la répression est ensuite abordée.

Le cédez-le-passage rue des Alpes semble inapproprié car il permet de supprimer une priorité à droite rue des Romains. Le cédez-le-passage ne sera pas implanté, le stop rue de Monaco est plus important. Les marquages au sol sont validés de même que les autres « stop ». Le cédez-le-passage rue du Hérisson est également validé.

La réglementation proposée sur la rue de Belgique (1<sup>er</sup> tronçon en sens interdit, jusqu'à la première intersection) est également validée. Certains riverains souhaiteraient une zone de rencontre, M. le Maire détaille les obligations imposées aux automobilistes pour la zone 20. Il se trouve que les piétons y sont prioritaires. L'idée d'une zone 20 est donc rejetée.

Une habitante de la rue de Bantzenheim relate les problématiques auxquelles elle se trouve confrontée en termes de stationnement et d'incivilités. Ce cas avait déjà été signalé par la riveraine à M. le Maire et le cas est suivi par la Police Municipale. M. le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de faire davantage que verbaliser. Le cas du 16, rue Hector Berlioz est à nouveau évoqué et sera signalé à la Police pour verbalisation.

Les marquages rue de Belgique sont validés, la zone de convivialité pour la rue du Luxembourg est également actée. Le cédez-le-passage rue du Luxembourg est validé. Le placement de la rue d'Espagne en zone de convivialité est remis en cause car deux véhicules ne se croisent pas aisément. De plus, il y a des trottoirs sur lesquels pourront stationner les voitures si l'on se trouve en zone 20. De plus, le double sens dans cette rue pourrait être accidentogène. La police propose de rester en zone 30, le trottoir serait réservé aux piétons ou alors la rue serait placée en zone 20 mais en sens unique. Il est possible également de la mettre en double sens en zone 30 mais le croisement de véhicules est délicat. Les riverains ont été consultés mais souhaitent conserver le double sens.

Pour la rue d'Espagne, le choix se porte pour un double sens en zone 30.

M. le Maire précise que les véhicules du CTM ne passeront pas par la ZAC.

Un tronçon de la rue d'Espagne se trouvera en sens unique de l'intersection rue de Monaco (côté centre nautique) à l'intersection rue d'Allemagne cf. P.J.).

Le bateau pour la piste cyclable sera fait mais pas dans l'immédiat. Le traitement antidérapant, quant à lui sera mis en place.

L'intersection rue du Chevreuil/rue des Romains sera en priorité à droite pour la rue du Chevreuil (qui sera prioritaire).

S'ensuit un débat sur l'historique des modalités de circulation au sein de la ZAC.

Le plan de circulation est adopté et les membres du groupe de travail sont copieusement applaudis.

### **Questions et réponses**

---

Une riveraine signale des problématiques de stationnement et suggère que les propriétaires utilisent leur cour pour dégager la voie publique. M. le Maire abonde.

Un riverain cycliste, piéton et automobiliste signale les difficultés de circulation sur les trottoirs rue des Sangliers en raison de stationnement inappropriés. Le problème sera transmis à la Police Municipale, de même que la question du 16, rue Berlioz. La problématique des chiens dans le parcours vita est soulevée. M. le Maire précise qu'ils y sont interdits et que la canisette permet d'en ramasser les déjections. De même, il y a une chicane pour éviter que les vélos n'utilisent le parcours mais celle-ci peut être contournée par deux autres itinéraires. L'ensemble de ces pratiques seront signalées à la police.

M. le Maire explique qu'il est difficile de sanctionner car il y a de plus en plus de contrevenants insolvable, qui ne peuvent payer et dont l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables est demandée par le trésor. Une discussion s'ensuit sur les incivilités et le sentiment d'impunité. M. le Maire estime que ce sont les fruits de l'éducation résultant des principes de mai 1968.

Un riverain signale que le samedi 7 juin au soir il y avait un groupe de jeunes à l'arrêt de bus rue de Habsheim. Ceux-ci jetaient des déchets et seraient même montés sur des bus. Il y aurait eu plus d'une centaine de jeunes selon le riverain. La gendarmerie n'aurait pas prévenu le Maire qui aurait souhaité être informé non pas en Conseil de quartier.

Une personne signale que les containers de la déchetterie seraient vidés à 6H15 le matin et demande si c'est bien normal ?

Une riveraine demande quand le CTM sera terminé et quelle sera la suite du chantier et ses conséquences. M. le Maire répond que le chantier se terminera au printemps 2015 et qu'il n'y aura pas de surcroît de circulation car les véhicules de la ville emprunteront le grand giratoire et la rue de Pologne et ne circuleront donc pas au sein même du quartier. Les véhicules de la ville seront stationnés au CTM.

Un riverain signale les problématiques de gravier rue du 20 novembre. M. le Maire rappelle que le gravillonnage qui a été fait est inutile en plus de ne pas avoir été correctement exécuté. M. le Maire estime que le travail a été bâclé. D'abord, il y a eu des problématiques de gravillons, aujourd'hui c'est le goudron qui pose problème. M. le Maire a rencontré le directeur de l'entreprise qui a exécuté les travaux et propose pour la rue du 20 novembre de refaire l'intégralité de l'enrobé. Cela coûte plus cher, une solution de consensus sera donc recherchée.

Un habitant pose un certain nombre de questions sur la qualité de l'eau et le réseau. M. le Maire donne lecture de l'analyse en date du 5 juin et informe qu'il a donné son accord pour en réaliser 5 nouvelles dans les 4 quartiers plus la cité Sturm. M. le Maire rappelle l'analyse la plus récente, qui est positive. Toutes les analyses réalisées jusqu'à présent ont démontré que l'eau était propre à la consommation humaine. Concernant la problématique des dépôts de rouille, cela peut provenir du réseau public ou bien des réseaux internes privatifs qui n'auraient pas été correctement entretenus. Si le problème est externe, le Service des eaux peut intervenir, mais si la problématique est interne cela ne peut être le cas.

M. le Maire informe l'assemblée que lorsque le nettoyage général aura lieu, une note d'information sera envoyée aux riverains. Un habitant de la rue de Habsheim demande quand les poteaux téléphoniques en bois seront enlevés. Il lui avait été répondu par le passé qu'à cause de personnes qui n'auront pas décidé de poser la gaine permettant l'enfouissement des lignes, les poteaux aériens doivent être maintenus. M. le Maire propose de prendre contact avec les riverains concernés et de leur expliquer les problématiques afférentes.

Une riveraine habitant à proximité de la rue des Perdrix signale que des voitures stationnent à proximité, font du bruit et laissent des déchets. Il semblerait que ce soit un riverain qui soit la cause de ces problèmes. Elle demande un sens unique ou un sens interdit sauf riverains. Cette hypothèse est écartée. S'ensuit une discussion sur les déjections canines et les chiens non tenus en laisse.

M. le Maire fait part de son inquiétude quant au climat ambiant d'incivilité et aux demandes sans cesse croissantes à l'égard des services publics. Il s'agit de problèmes de fond pour lesquels il n'y aura pas fondamentalement de solutions dans l'immédiat mais qui doivent être gérés sur le

long terme afin d'aboutir à une prise de conscience collective au niveau de la société dans son ensemble. Les seuls élus locaux ne pourront résoudre ces problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire souhaite une bonne soirée aux participants et leur donne congé.

**Fin de la séance à 22H30**

Fait à Rixheim,  
le jeudi 3 juillet 2014

**Le Maire,**



*Olivier Becht*

**Olivier BECHT**